Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 29 (1983)

Heft: 1

Rubrik: Chronique : Georges Plomb

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique

Georges Plomb

Une surveillance des prix
Une Ville de Moutier
Deux Conseillers fédéraux

La Suisse tangue

La Suisse — pays lisse — tangue trois fois en dix jours :

• **28 novembre,** pour la surveillance des prix. Peuple et cantons acceptent — contre le Gouvernement, contre le Parlement et malgré la concurrence d'un contre-projet — une initiative populaire. On n'avait jamais vu ça depuis 1920.

• **5 décembre,** pour la ville-frontière de Moutier. Les citoyens y élisent pour la première fois un Parlement favorable à l'autonomie jurassienne. A terme, cela pourrait signifier le transfert de Moutier du canton de Berne au canton du Jura.

• **8 décembre,** pour deux nouveaux Conseillers fédéraux. Les Chambres fédérales réunies désignent au premier tour de scrutin Alphons Egli (démocrate-chrétien de Lucerne) et Rudolf Friedrich (radical de Zurich). Mais la lutte a été chaude. Ils remplacent les démissionnaires Hans Hürlimann et Fritz Honegger.

A QUI LA PALME ?

Le président Honegger humilié

Peut-être bien à la surveillance des prix. L'initiative populaire des organisations de consommatrices fait un triomphe inespéré. 56,3 % de « oui ». 17 cantons pour, 6 cantons contre. Le contre-projet concurrent, lui, est balayé dans tous les cantons. Gouvernement et Parlement sont battus sur toute la ligne. Le Conseiller fédéral sortant Fritz Honegger — président de la Confédération en 1982 — est le plus humilié de tous. Il lâchera le soir de sa défaite : « Les femmes sont allées voter en masse et se sont laissé influencer par les organisations de consommatrices... ». Un beau tollé ! Plus tard, il s'en excusera.

Triomphe trois fois historique

Le triomphe des organisations de consommatrices et de leurs amis est historique à tous les points de vue :

• Primo, parce que l'initiative est la seconde dans l'histoire à franchir le double cap du peuple et des cantons contre le gouvernement, contre le Parlement et contre un contre-projet. Il faut remonter à 1920 — initiative pour l'interdiction des maisons de jeu — pour retrouver un exploit de même calibre.

• Secundo, parce que l'initiative n'est que la cinquième depuis la création de l'institution en 1891 — sur un total de 145 en gros — à passer contre l'avis des Chambres fédérales. Aux maisons de jeu de 1920 et à la surveillance des prix de 1982, on doit ajouter trois autres succès : l'interdiction de l'abattage des animaux selon le rite juif (1893), l'élection du Conseil national selon le mode proportionnel (1918) et la soumission des arrêtés fédéraux urgents au référendum (''retour à la démocratie directe'' en 1949). Petite différence : l'initiative — dans ces trois dernières affaires — ne subissait pas la concurrence d'un contre-projet.

La montée des consommatrices

• Tertio, parce que l'initiative marque la montée — irrésistible ? — des organisations de consommatrices et de consommateurs. 1981 : « oui » à l'article constitutionnel pour la protection des consommateurs. 1982 : « oui » à l'initiative populaire — constitutionnelle elle aussi — pour la surveillance des prix. Ces projets l'emportent malgré la résistance — redoutable en Suisse — des grandes organisations patronales. L'initiative de 1982 exige la surveillance permanente des prix des concentrations économiques dominantes.

Seuls six cantons plutôt ruraux ont dit « non » à l'initiative : Valais (seul Latin), Schwyz, Unterwald (les deux), Appenzell (les deux aussi), Grisons, Thurgovie. Tous les opposants à la protection des consommateurs de 1981 — Valais, Schwyz, Obwald, Appenzell Rhodes-Intérieures — sont au rendez-vous.

Sus au double « non »

L'exigence de modifier le fâcheux système de vote des initiatives populaires et des contre-projets officiels — autorisation du double « non » augmentée de l'interdiction du double « oui » — subsiste malgré l'heureuse issue du 28 novembre. Il faut donner les moyens aux réformistes de se regrouper sur une version commune. Sur douze cas dans l'histoire, on découvre désormais : deux succès de l'initiative, six succès du contre-projet, **mais toujours quatre doubles « non »** (contrôle des prix en 1955, assurance maladie en 1974, participation des travailleurs en 1976, protection des locataires en 1977). Quatre de trop.

Moutier de Berne au Jura ?

Mais voici la ville-frontière de Moutier qui bascule. Les citoyens élisent pour la première fois le 5 décembre une assemblée législative à majorité autonomiste (21 sièges sur 41). A terme, Moutier — ville principale du

Jura bernois – pourrait demander son transfert du canton de Berne au canton du Jura.

L'affaire s'annonce compliquée. La Suisse ne dispose toujours pas de procédure fédérale claire pour la modification des frontières cantonales. Les cantons de Berne et Neuchâtel ont bien déposé des initiatives cantonales pour en fabriquer une. Mais les Chambres les ont renvoyées à la révision totale de la constitution fédérale. On ne les en tirera que si la révision totale échoue ou traîne. Comble de malchance, l'additif constitutionnel bernois de 1970 rampe de lancement de la création du canton du Jura – est caduc. Moutier ne peut plus s'en servir.

Autre inconnue : que faire si la majorité à Moutier redevient probernoise dans quatre ans ? Des observateurs avisés misent plutôt sur l'élargissement de l'écart. Mais personne n'en est sûr. Les deux camps sont si proches de la parité. Il faudra sans doute que Moutier confirme son nouveau choix.

Quatre planètes en quête de soleil

Ils sont maintenant quatre – autour du canton du Jura – les territoires et communes en transit. Tous sont le fruit de la division de Berne et Jura en deux nouveau Etats confédérés :

- Laufonnais entre Berne et Bâle-Campagne (votation décisive au printemps 1983).
- Ederswiler entre Jura et Laufonnais.
- Vellerat et désormais Moutier entre Berne et Jura.

Jamais, depuis un bon siècle, les frontières cantonales n'étaient devenues si dangereusement instables. Le cas du Laufonnais (de langue allemande) est le plus simple : l'additif constitutionnel bernois de 1970 lui est encore applicable. Le cas d'Ederswiler et de Vellerat devrait l'être aussi. Il y a longtemps que toutes deux avaient choisi leur camp : Ederswiler (de langue allemande) est une commune jurassienne souhaitant joindre le Laufonnais, Vellerat (de langue française) une commune bernoise souhaitant joindre le canton de Jura. Vellerat s'est même déclarée « libre » depuis lors. Mais l'additif bernois de 1970 – lacunaire sur ce point – les avaient oubliées l'une et l'autre. Quant à Moutier de langue française aussi – qui vient de changer de camp – il n'y a rien pour elle.

Comment en sortir ? Inventer de toutes pièces une procédure dans le genre de l'additif bernois de 1970 avec cascades de votations communales, cantonales et fédérales. Long.

Egli et Friedrich de haute lutte

Alphons Egli – démocrate-chrétien de Lucerne ! Rudolf Friedrich – radical de Zurich ! Nos deux nouveaux Conseillers fédéraux, les voilà. Les Chambres réunies les ont élus au premier tour le 8 décembre. A des majorités étroites (125 et 130 voix – pour une majorité absolue de 123). Mais c'est tout de même un exploit. Les deux hommes – candidats officiels de leurs groupes parlementaires – étaient contestés, les concurrents redoutés. Derrière eux, ce sont Julius Binder (démocrate-chrétien argovien) et Jean-Pierre Bonny (radical bernois) qui font le mieux.

L'un discret, l'autre éclatant

Hommes de droite, Egli et Friedrich ? Peut-être. Egli – né en 1924, Conseiller aux Etats, écouté et discret dès 1975 – s'est signalé par un beau coup en faisant accepter un postulat célèbre pour l'abandon dans l'honneur du projet nucléaire contesté de Kaiseraugst. Egli est aussi avocat à Lucerne, titulaire d'un joli nombre de conseils d'administration. Personnage drôle et plein d'humour dit-on.

Friedrich – né en 1923, Conseiller national depuis 1975 – est l'un des plus éclatants députés des Chambres fédérales. Sa dialectique est l'une des plus redoutables. Président de la commission militaire pendant plusieurs années, il se fait une réputation de défenseur intraitable de la sécurité et de l'armée. Mais il s'intéresse aussi à l'écologie, à l'aménagement du territoire, aux transports, aux problèmes constitutionnels et législatifs en tout genre, à l'ONU (il est carrément pour l'adhésion de la Suisse). Avocat à Winterthour, mais peu lié à l'économie privée (il ne détient que deux petits conseils : la « Neue Zürcher Zeitung » et un parking de Winterthour). Un grand caractère sûrement.

Pierre Aubert président 1983

Bouleversement géographique ? Pas vraiment. Le Lucernois Egli remplace le Zougois Hürlimann (on reste en Suisse centrale), le Zurichois Friedrich remplace le Zurichois Honegger. Pour le reste, le Conseil fédéral conserve sa composition née en 1959 (la "formule magique"). Tous les grands partis sont toujours représentés d'une manière quasi proportionnelle :

- Deux socialistes, le Neuchâtelois Pierre Aubert (président en 1983) et le Soleurois Willi Ritschard (vice-président).
- Deux radicaux, le Vaudois Georges-André Chevallaz et le Zurichois Rudolf Friedrich.
- Deux démocrates-chrétiens, le Saint-Gallois Kurt Furgler et le Lucernois Alphons Egli.
- Un démocrate du centre, le Grison Léon Schlumpf.

Pas de Genevois, peut-être une femme

Toujours pas de Genevois : l'absence dure depuis 63 ans. Le démocrate-chrétien Guy Fontanet échoue dans sa tentative de conquérir le siège de Hans Hürlimann (neuf voix en finale). Toujours pas de femme : mais la brillante socialiste Lilian Uchtenhagen – Zurichoise originaire de Bâle-Campagne – pourrait nous faire ce plaisir un de ces beaux jours.

Georges Plomb